Vandoeuvre les Nancy, le 12 septembre 2008,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Modalités de l'ouverture du capital de Welcoop Pharma aux pharmaciens

Visa numéro 08-184 en date du 11 septembre 2008 de l'Autorités des Marchés Financiers (AMF)

WELCOOP Pharma est un acteur de référence en France et en Europe de par la diversité des services qu'elle propose aux pharmacies. Au travers de 3 pôles d'activités et de 6 métiers, Welcoop Pharma accompagne au quotidien les officines. Partie prenante du combat mené par son actionnaire principal, le Groupe Welcoop, pour assurer l'indépendance et l'exercice libéral du pharmacien, Welcoop Pharma ouvre également son capital par le biais d'un appel public à l'épargne réservé aux pharmaciens titulaires français et belges.

Welcoop Pharma : le plus beau back-office du marché

Partant du principe que le Front Office est assuré par le pharmacien, Welcoop Pharma, filiale à 100 % de la coopérative Groupe Welcoop, a pour mission d'assurer et de développer une offre de services complète pour permettre aux pharmaciens de continuer à exercer leur métier au service de leurs patients en toute indépendance.

Welcoop Pharma met ainsi à la disposition des pharmacies françaises un back-office exceptionnel et unique en France qui leur permet de mieux gérer, de mieux conseiller et de mieux vendre, grâce à une offre de services performante, globale et centrée sur la santé.

Trois pôles d'activité en croissance

Les 3 pôles majeurs d'activités de Welcoop Pharma sont composés d'une riche palette de métiers spécifiques fournissant un ensemble de services et de produits aux pharmaciens : Pôle informatique et gestion (informatique officinale au travers notamment du LGPI développé par Pharmagest Inter@ctive), Pôle conseil et organisation (accompagnement pour générer la croissance de l'officine supervisé par Profidia), Pôle Offre produits (accès aux médicaments européens via Pharma Lab, médicaments génériques avec Cristers et maintien à domicile coiffé par D,Medica). Welcoop Pharma est également présent sur les métiers de la distribution pharmaceutique (dépositaire pharmaceutique avec Evrard DPE et Répartiteur en Belgique).

Modalités de souscription au capital de Welcoop Pharma

Le Groupe Welcoop va solliciter les 23.000 pharmaciens français et les 5.000 pharmaciens belges pour leur proposer de devenir actionnaires.

WELCOOP PHARMA et son actionnaire, la coopérative Groupe Welcoop, désirent conserver l'esprit coopératif qui a fait le succès du groupe depuis sa création. A cet effet, l'offre est ouverte en France et en Belgique, et s'adresse uniquement aux pharmaciens personnes physiques ou morales et aux associés de ces dernières titulaires d'une officine dans ces pays, ayant la qualité d'associés coopérateurs du Groupe Welcoop et qui sont clients de certains services et produits du groupe (a minima de la solution LGPI®-CIP-GS® dans sa version intégrale avec contrat de maintenance ou son équivalent le logiciel CIP-GS version intégrale avec contrat de maintenance, pour être connecté aux catalogues, commandes et à l'offre produits Welcoop). Le LGPI (Logiciel de Gestion à Portail Intégré) est développé par Pharmagest Inter@ctive, du Pôle Informatique et Gestion de Welcoop Pharma**.** Ce logiciel est considéré aujourd'hui comme le nouveau standard informatique du marché officinal. Son équivalent, le CIP-GS, est commercialisé par la filiale CIP SAS.

Les termes et conditions des BSA et les modalités d'acquisition sont plus précisément décrits au chapitre 5 de la seconde partie du prospectus.

Welcoop Pharma permet ainsi aux pharmaciens désireux de participer à l'opération, de profiter des **avantages du système coopératif** (en devenant sociétaires de la coopérative) et des **avantages du système capitalistique** (en devenant actionnaires de la filiale Welcoop Pharma).

Des perspectives créatrices de valeurs pour les pharmaciens.

Plus le nombre de pharmaciens qui adhèrent au projet est important, plus les actions de Welcoop Pharma seront valorisées lors de l'introduction en Bourse envisagée d'ici deux à trois ans.

À terme, grâce à ses actions dans Welcoop Pharma, le pharmacien a aussi la possibilité de valoriser son patrimoine financier. Le pharmacien perçoit chaque année des dividendes, proportionnellement à son investissement en action. L'augmentation de la valeur des actions acquises constitue une valeur patrimoniale complémentaire et créatrice de richesses.

Structure de l'offre de Souscription au capital de Welcoop Pharma

L'ouverture du capital de Welcoop Pharma se fera via l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) qui seront cédés par la coopérative Groupe Welcoop aux pharmaciens remplissant les conditions exposées ci-dessus. Ce mécanisme de BSA permet d'étaler la durée de l'Offre sur plusieurs mois.

Le montant minimum de souscription des actions nouvelles lié à l'exercice des BSA est de 1 000 €, par conséquent le nombre minimum de BSA pouvant être acheté est de 80, soit un montant d'achat minimum de 4 €.

Le montant maximum de souscription des actions nouvelles lié à l'exercice des BSA est de 50 000 €, par conséquent le nombre maximum de BSA pouvant être acheté est de 4 000, soit un montant d'achat maximum de 200 €

- **Les BSA objet de l'Offre**

Dans le cadre de l'Offre, Groupe Welcoop cédera un maximum de 7 453 332 bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par WELCOOP PHARMA.

Chaque BSA donnera le droit de souscrire 1 action nouvelle WELCOOP PHARMA de 4 euros de valeur nominale, au prix unitaire de 12,50 euros. Les BSA pourront être exercés dès leur acquisition et jusqu'au 30 avril 2009, tout exercice de BSA pendant cette période étant irrévocable.

Les éléments relatifs à la détermination du prix d'exercice des BSA figurent au paragraphe 5.3.2 de la seconde partie du prospectus visé par l'AMF.

Les BSA revêtiront la forme nominative et seront inscrits en comptes tenus par la Société Générale en qualité de mandataire de la Société.

Il est rappelé que pour pouvoir acquérir des BSA, il faut pouvoir justifier de la qualité d'associé coopérateur de GROUPE WELCOOP et le cas échéant, souscrire des titres GROUPE WELCOOP pour avoir ce statut.

GROUPE WELCOOP n'entend pas rentrer dans le champ de l'appel public à l'épargne et limitera donc le montant de l'émission de titres destinés aux nouveaux associés coopérateurs à un montant inférieur à 2,5 millions d'euros (ce montant représentant moins de la moitié du capital social de GROUPE WELCOOP).

En conséquence, le montant de l'Offre pourrait être limité en raison de cette contrainte.

Dans cette hypothèse, Welcoop Pharma publierait un communiqué pour en informer les destinataires de l'Offre.

Les demandes d'achat de BSA seront servies à 100 % dans la limite des droits d'acquisition présentés au paragraphe 5.2.3 (Informations sur les pré-allocations) du Prospectus, et dans la limite du nombre total de BSA offerts dans le cadre de l'Offre selon le principe « premier demandeur, premier servi ».

Par conséquent, une fois que l'intégralité des BSA offerts aura été cédée, les demandes d'achat ne seront plus servies.

- **Les actions nouvelles**

Les actions nouvelles, émises par WELCOOP PHARMA sur exercice des BSA, seront de même catégorie et seront assimilées, dès leur émission, aux actions ordinaires WELCOOP PHARMA existantes.

Elles porteront jouissance courante à compter de la date de leur émission : elles jouiront des mêmes droits que les autres actions ordinaires de la Société.

Les Actions Nouvelles revêtiront la forme nominative et seront inscrites en comptes tenus par la Société Générale en qualité de mandataire de la Société.

Montant minimum et/ou maximum d'une souscription

Le montant minimum de souscription des actions nouvelles lié à l'exercice des BSA est de 1 000 €, par conséquent le nombre minimum de BSA pouvant être acheté est de 80, soit un montant d'achat minimum de 4 €.

Le montant maximum de souscription des actions nouvelles lié à l'exercice des BSA est de 50 000 €, par conséquent le nombre maximum de BSA pouvant être acheté est de 4 000, soit un montant d'achat maximum de 200 €.

Montants de l'offre

- Sur la base du prix de cession de 0,05 € par BSA, le produit brut de la cession des BSA s'élèverait à 372 666,60 € dans l'hypothèse de cession de 100 % des BSA.
- Dans l'hypothèse où tous les BSA seraient exercés, le produit brut de l'émission des actions nouvelles issues de l'exercice des bons de souscription s'élèverait à 93 166 650 €.

Droits préférentiels de souscription

Sans objet.

Garantie de bonne fin

Non applicable.

Dilution

En supposant un nombre d'actions nouvelles émises par exercice des BSA égal à 7 453 332, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante : un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des nouvelles actions verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,81 % en cas d'exercice de 50 % des BSA et à 0,68 % en cas d'exercice de 100 % des BSA..

Calendrier indicatif de l'offre

- 11 septembre 2008 : Obtention du Visa AMF
- 12 septembre 2008 : Publication d'un communiqué de presse de WELCOOP PHARMA annonçant l'opération
- 19 septembre 2008 : Publication d'un résumé du Prospectus dans un quotidien financier
- 29 septembre 2008 : Publication au BALO de la notice relative à la cession des BSA
- 30 septembre 2008 : Ouverture du placement des BSA
  Ouverture de la période d'exercice des BSA
- 29 avril 2009 : Clôture du placement des BSA
- 30 avril 2009 : Clôture de la période d'exercice des BSA
- 27 mai 2009 : Communiqué de presse annonçant les résultats définitifs de l'Offre.

Le calendrier ci-dessus est fourni à titre indicatif et pourra être modifié en raison d'évènements indépendants de la volonté de WELCOOP PHARMA et affectant le bon déroulement de l'opération. Toute modification du calendrier fera l'objet d'un communiqué de WELCOOP PHARMA.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF sont disponibles sans frais au siège social de la société WELCOOP PHARMA - 7 allée de Vincennes - 54518 Vandoeuvre Cedex et auprès d'Invest Securities, établissement financier en charge de l'opération.

Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'émetteur (www.welcoop.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits en détail au Chapitre 4 de la partie 1 et au Chapitre 2 de la partie 2 du prospectus visé par l'AMF.

***

Ce communiqué, et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Welcoop Pharma dans un quelconque pays.

Les modalités de l'augmentation de capital de Welcoop Pharma seront présentées lors d'une conférence de presse qui aura lieu ce matin à 10 h 30 au Pavillon Kléber (Paris)

À propos de Welcoop Pharma – www.welcoop.com

Bras opérationnel et filiale à 100 % de la coopérative Groupe Welcoop, Welcoop Pharma a développé un ensemble d'activités diversifiées toutes concourant à satisfaire et anticiper les attentes des pharmaciens d'officine, des structures de soins et des industries pharmaceutiques. Welcoop Pharma est organisé autour de 4 pôles d'activités : Pôle Informatique et Gestion, Pôle Conseil et Organisation, Pôle Offre Produits et Pôle Distribution. Welcoop Pharma offre le plus riche back-office existant en France à destination des pharmaciens : Conseil en développement de l'officine (Profidia), Informatique Officinale (Pharmagest Interactive – CIP), Accès aux médicaments européens (Pharma Lab et Pharm'Objectif), Génériques et OTC (Cristers), Plateforme de commandes directes (Evrard DPE), Maintien à domicile (D,Medica), Répartition en Belgique. Positionné autour de secteurs porteurs tels les génériques, le MAD ou l'informatique officinale Welcoop Pharma est présent en France et en Europe. Avec 1 550 salariés, le chiffre d'affaires net pro forma de Welcoop Pharma s'est établi à 920,8 M€ en 2007.

Contacts

WELCOOP pharma

Michel MATHIEU - Président du Directoire - Tél. : + 33 3 83 97 42 52 – Email : michel.mathieu@welcoop.com

Thierry CHAPUSOT - Membre du Directoire - Tél. : + 33 3 83 15 90 67 – Email : thierry.chapusot@welcoop.com

Invest Securities Corporate Finance — **Conseil de l'opération**

Jean-Emmanuel VERNAY - Tél. : + 33 1 44 88 77 88 - Email : info@invest-securities.com

Olivier CLARET - Tél. : + 33 1 44 88 77 88 - Email : info@invest-securities.com

FONTAINE MITRANI AVOCATS — **Conseil de l'émetteur**

Frédéric FONTAINE - Tél. : +33 1 44 50 16 50 – Email : fontaine@fontaine-avocats.com

Charles ARSOUZE - Tél. : +33 1 44 50 16 50 – Email : arsouze@fontaine-avocats.com

FIN'EXTENSO Communication Financière — **Agence de communication**

Isabelle Aprile - Tél. : + 33 1 39 97 61 22 – Email : i.aprile@finextenso.fr